

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 14 décembre 2017**

**Rapporteur :  
Madame Valérie POSTIC**

**N° 14**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 21/12/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 20/12/2017 (accusé de réception du 20/12/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Modification du tableau des emplois**

**Il est proposé au conseil municipal d'adopter une modification du tableau des emplois.**

\*\*\*

Dans l'objectif de faciliter la mise en œuvre du projet municipal de tranquillité publique, il est décidé de réorganiser la Mission Prévention Tranquillité Sécurité.

La Mission Prévention Tranquillité Sécurité est désormais rattachée à la Direction de l'Action Sociale de la Direction Générale Adjointe Solidarités et est renommée « Service Prévention Tranquillité Sécurité » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Dans le cadre de cette réorganisation, une cellule « Dispositif de veille de tranquillité publique » est créée avec pour mission de réguler les conflits par le dialogue en jouant le rôle d'interface entre les publics et les institutions.

À ce titre, il est proposé de requalifier l'emploi d'assistant administratif du service en emploi de collaborateur administratif. L'agent qui occupera cet emploi sera chargé d'animer le dispositif communal de veille en tranquillité publique et du suivi sécurité des manifestations festives publiques.

Il est donc proposé au conseil municipal, après avis du comité technique en date du 27 novembre 2017, d'adopter la modification suivante du tableau des emplois :

**Création d'emplois permanents :**

Ville		GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	OBSERVATIONS
EMPLOIS	DIRECTION	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	OBSERVATIONS
1 collaborateur administratif	Action sociale	adjoint administratif territorial principal de 1re classe	Rédacteur principal	Requalification d'un emploi d'assistant administratif

**Suppression d'emplois permanents :**

EMPLOIS	DIRECTION	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	OBSERVATIONS
1 assistant administratif	DGA Solidarités	Echelle C1	Echelle C3	Requalification en emploi de collaborateur administratif

\*\*\*

Par ailleurs, il convient de modifier le tableau des emplois de la ville de Quimper. En effet, des suppressions et des créations d'emplois sont devenues nécessaires dans le cadre de l'évolution des activités au sein des services.

Depuis le mois de mars 2014, le poste d'agent d'exploitation des équipements publics affecté aux halles de la ville de Quimper (service « Exploitation location » de la Direction des bâtiments) est vacant suite au reclassement de l'agent sur un autre poste. Aujourd'hui, l'activité ne justifie plus l'existence de deux postes pour réaliser les missions. Il convient donc de supprimer un emploi d'agent d'exploitation des équipements publics.

Lors de la fusion de Quimper Communauté et de la communauté de communes du Pays Glazik, la mission du coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé a été créée à Quimper Bretagne Occidentale du fait de l'extension de son périmètre. Il convient donc de supprimer un emploi de conducteur de travaux.

Depuis le mois de juin 2013, la prestation de nettoyage des locaux de la maison des associations initialement réalisée par un agent mis à disposition par la ville de Quimper a été reprise en régie par la structure. Il convient donc de supprimer un emploi d'agent de nettoyage des locaux à 19/35.

Dans le cadre du transfert de la compétence de la politique de la ville à Quimper Bretagne Occidentale, un poste y a été créé. Il convient donc de supprimer un emploi de chef de service administratif/culturel/social.

Dans le cadre de l'évolution de la filière comptable et de la création des UGCB, deux postes ont été créés à Quimper Bretagne Occidentale. Il convient donc de supprimer deux emplois de collaborateurs administratifs.

Deux postes aujourd'hui vacants, suite à un départ à la retraite et à une fin de mise à disposition auprès du SYMORESCO sont pourvus par des agents recrutés directement par le syndicat. Il convient donc de supprimer un emploi d'assistant administratif et un emploi de comptable.

En avril 2016, un renfort temporaire a été accordé au service « bureau hygiène, SPANC, fourrière » de la Direction de l'environnement et du cadre de vie. Un agent en procédure de reclassement a été positionné sur cette activité avec pour missions de :

- Réaliser les opérations de suivi de la régulation de la population de certaines espèces animales (pigeons, goélands, frelons asiatiques) ;
- Mise à jour du listing des lieux d'intervention et de la cartographie sur SIG, suivi des missions du prestataire, repérage des accès aux sites de nidifications ;
- Demander l'intervention de prestataires (bons de commande) concernant la désinsectisation, la désinfection et la dératisation ;
- Gérer le suivi des interventions de la fourrière animale ;

Aujourd'hui, au vu de l'activité grandissante, la pérennisation de ce poste apparaît nécessaire. Il convient donc de créer un emploi d'ouvrier de manutention.

Un poste d'agent de surveillant de musée d'une quotité de 20/35 est vacant au Musée des Beaux-Arts suite à un départ à la retraite. Afin de remettre en adéquation le tableau des emplois avec les besoins du service, il est souhaité de passer ce poste à temps complet.

Il est donc proposé au conseil municipal, après avis du comité technique en date du 27 novembre 2017, d'adopter les modifications suivantes du tableau des emplois :

***Création d'emplois permanents :***

Ville				
EMPLOIS	DIRECTION	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	OBSERVATIONS
1 ouvrier de manutention	DENV – Bureau d'hygiène, SPANC, fourrière	Echelle C1	Echelle C3	Mission frelons asiatiques
1 surveillant de musée	Musée des Beaux-Arts	Echelle C1	Echelle C3	Passage à temps complet d'un emploi existant à 20/35ème

**Suppression d'emplois permanents :**

<b>EMPLOIS</b>	<b>DIRECTION</b>	<b>GRADE MINIMUM</b>	<b>GRADE MAXIMUM</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
1 agent d'exploitation des équipements publics	DBM – exploitation logistique	Echelle C1	Echelle C3	
1 conducteur de travaux	DBM – Service amélioration énergétique du bâti – sécurité ERP	Technicien	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Création du poste de coordonnateur SPS à QBO lors de la fusion
2 collaborateurs administratifs	DEE – Facturation enfance et CMAD	Echelle C3	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Création des postes à QBO dans le cadre de la mise en place des UGCB
1 comptable	Restauration/S YMORESCO	Echelle C3	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Poste existant au tableau des emplois du SYMORESCO
1 assistant administratif	Restauration/S YMORESCO	Echelle C1	Echelle C3	Poste existant au tableau des emplois du SYMORESCO
1 chef de service administratif/culturel/social	Politique de la ville	Attaché	Attaché principal	Création du poste à QBO suite au transfert de compétence
19/35 agent de nettoyage des locaux	Maison des associations	Echelle C1	Echelle C3	Reprise en régie de la prestation par la maison des associations
1 surveillant de musée	Musée des Beaux-Arts	Echelle C1	Echelle C3	Passage à temps complet d'un emploi existant à 20/35ème

\*\*\*

De plus, dans le cadre de l'évolution des activités au sein des services, il convient de modifier le tableau des emplois.

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique compte parmi ses effectifs un professeur de bombarde qui a récemment quitté ses fonctions. A l'occasion de ce départ, il convient de mettre en adéquation le tableau des emplois avec les besoins du service par la

création d'un emploi d'assistant d'enseignement de musique ou des beaux-arts à temps incomplet pour une quotité de temps de travail de 7/20<sup>ème</sup>.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter la modification du tableau des emplois suivante :

*Création d'emploi permanent*

<b>EMPLOIS</b>	<b>DIRECTION</b>	<b>GRADE MINIMUM</b>	<b>GRADE MAXIMUM</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
7/20 ème Assistant d'enseignement de musique ou des beaux-arts	Direction de la Culture / CMAD	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique 1 ère classe	Création de poste

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter les modifications du tableau des emplois, telles qu'énumérées ci-dessus.